

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1532/2015
Date: 16 décembre 2015
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2015.RRGR.1186
Classification: Non classifié

Grand Conseil. Démission et remplacement

Le Conseil-exécutif prend acte de la démission de Monsieur le député Manfred Bühler, Cortébert, avec effet au 31 décembre 2015.

Conformément à l'article 90, alinéa 2 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques, le Conseil-exécutif déclare



Monsieur Roland Benoit, 1948, Agro ing. ETS, chemin du Nord 3, 2606 Corgémont, vient ensuite sur la liste 4 UDC, dans le cercle électoral Jura bernois,

élu au Grand Conseil. Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle du Jura bernois.

Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Chancellerie d'Etat

Recours en matière de droit public peut être formé auprès du Tribunal fédéral contre le présent arrêté du Conseil-exécutif dans les 30 jours qui suivent sa publication dans la Feuille officielle (art. 88, al. 1, lit. a en relation avec l'art. 100, al. 1 de la loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral, LTF).